

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

Date de la convocation : 18 janvier 2013
Date d'affichage : 18 janvier 2013

SÉANCE DU 25 JANVIER 2013

L'An deux mille treize, le vingt-cinq-janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André, 1^{er} Adjoint ; BRUNET Angèle, 2^{ème} Adjointe ; THOMAS Jean-Marc, 3^{ème} Adjoint ; JOULIN Josiane ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice ; Gustave BIENFAIT ; Nicole CLAUDAUD.

Absente: Christelle KLEIN-BARROS

Pouvoirs : Patrick BONIN donne pouvoir à Gustave BIENFAIT.

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2012 :

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2012, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

VCEUX 2012 :

Monsieur le Maire souhaite une bonne année 2013 aux membres du Conseil Municipal et transmet les vœux de M. LETE Président de la Communauté de Communes Loire et Vignoble.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour en fin de séance , le point suivant :

- Adhésion au CNAS

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

01/2013 : Travaux 2013 : Aménagement Extérieur, Accessibilité et Sécurité aux abords des Bâtiments Scolaires :

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. :

Lors de la réunion du 12 décembre 2012, la Commission « Travaux » avait proposé de réaliser en 2013 les travaux de : « Aménagement Extérieur, Accessibilité et Sécurité aux abords des Bâtiments Scolaires ».

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal les devis des entreprises :

ACR TP, Signalisations LACROIX, ABC Collectivités.

Afin de financer ces dépenses, Monsieur le Maire propose également de faire une demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **d'accepter** ce projet « d'Aménagement Extérieur, Accessibilité et Sécurité aux abords des Bâtiments Scolaires »,

2. de confier ces travaux aux entreprises suivantes :

- ACR TP d'Alligny Cosne **remise en état cours école et cantine** (2665.63€ H.T. soit 3188.09 € T.T.C.)
- Signalisation LACROIX - agence de Lyon (1265.93 € H.T. soit 1514.05 € T.T.C.)
- ABC Collectivités de Chauray acquisition barrières (1063.76 € H.T. soit 1272.26 € T.T.C.)
- ACR TP d'Alligny Cosne pose des barrières et bornes (1354.49 € H.T. soit 1619.97 € T.T.C.)

3. de prévoir des dépenses imprévues, à concurrence de 10% du montant de la dépense

4. de solliciter la subvention D.E.T.R.

5. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire,

6. de prévoir le plan de financement suivant :

Montant des travaux	:	6 984.79 € H.T. soit	8 353.80 € T.T.C.
Subvention D.E.T.R. 50%	:	3 492.39 €	3 492.39 €
Subvention Parlementaire 30%	:	2 095.43 €	2 095.43 €
Autofinancement	:	1 396.97 € H.T. soit	2 765.98 € T.T.C.
Total financement	:	6 984.79 € H.T. soit	8 353.80 € T.T.C.

02/2013 : Travaux 2013 : Aménagement Extérieur, Accessibilité et Sécurité aux abords des Bâtiments Scolaires :

DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE :

Lors de la réunion du 12 décembre 2012, la Commission « Travaux » avait proposé de réaliser en 2013 les travaux de : « Aménagement Extérieur, Accessibilité et Sécurité aux abords des Bâtiments Scolaires ».

Monsieur le Maire présente donc aux membres du Conseil Municipal les devis des entreprises :

ACR TP, Signalisations LACROIX, ABC Collectivités.

Afin de financer ces dépenses, Monsieur le Maire propose également de faire une demande de subvention Parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

7. d'accepter ce projet « d'Aménagement Extérieur, Accessibilité et Sécurité aux abords des Bâtiments Scolaires »,

8. de confier ces travaux aux entreprises suivantes :

- ACR TP d'Alligny Cosne **remise en état cours école et cantine** (2665.63€ H.T. soit 3188.09 € T.T.C.)
- Signalisation LACROIX - agence de Lyon (1265.93 € H.T. soit 1514.05 € T.T.C.)
- ABC Collectivités de Chauray acquisition barrières (1063.76 € H.T. soit 1272.26 € T.T.C.)
- ACR TP d'Alligny Cosne pose des barrières et bornes (1354.49 € H.T. soit 1619.97 € T.T.C.)

9. de prévoir des dépenses imprévues, à concurrence de 10% du montant de la dépense

10. de solliciter la subvention Parlementaire

11. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire,

12. de prévoir le plan de financement suivant :

Montant des travaux	:	6 984.79 € H.T. soit	8 353.80 € T.T.C.
Subvention D.E.T.R. 50%	:	3 492.39 €	3 492.39 €
Subvention Parlementaire 30%	:	2 095.43 €	2 095.43 €
Autofinancement	:	1 396.97 € H.T. soit	2 765.98 € T.T.C.
Total financement	:	6 984.79 € H.T. soit	8 353.80 € T.T.C.

03/2013 : Acquisition nouveaux mobiliers salle de classe de l'école de Saint-Laurent-L'Abbaye :

DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2011 et 2012, il avait été procédé au remplacement du mobilier de notre restaurant scolaire (tables et chaises), avec objectif de remplacer en 2013 le mobilier vétuste et inadapté de notre école.

Il propose donc d'acquérir 25 pupitres, 25 chaises et 25 casiers, correspondant aux besoins et souhaits de notre enseignante.

Il soumet la proposition de la société Discount Collectivités auprès de laquelle commandes avaient été passées les années précédentes.

Afin de financer cette dépense il propose également de faire une demande de subvention parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

1. **d'accepter** ce projet d'acquisition de tables, chaises et casiers,
2. **de passer** commande auprès de la société Discount Collectivités,
3. **de solliciter** la subvention parlementaire
4. **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire
5. **de prévoir** le plan de financement suivant :

Total des dépenses	:	2 450.00 € H.T.	soit	2 930.20	€
T.T.C.					
Subvention Parlementaire	:	1 225.00 €		1 225.00 €	
Autofinancement	:	1 225.00 €		1 705.20 €	
Total Ressources	:	2 450.00 € H.T. soit		2 930.20 € T.T.C.	

04/2013 ADHESION AU CNAS :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant les articles suivants :

**Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».*

** Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.*

** Article 5 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.*

1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,
2. Après avoir approfondi l'offre du CNAS, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité

National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex.

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... : voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations - modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

3. Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1^{er} janvier 2013**
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS
- **de verser** au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne N-1
- **de désigner** M. BIENFAIT Gustave, Conseiller Municipal, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

AMENAGEMENT « PLACE DE LA MAIRIE » :

Lors de la séance du 19 octobre 2012, Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal qu'une réunion de travail était prévue le 30 octobre avec Monsieur Bourcier, Maître d'œuvre, Monsieur Lamourère, Architecte des Bâtiments de France, et Monsieur Delpeso, du Conseil Général UTIR de Cosne afin d'affiner le projet.

Il fait part au Conseil Municipal de la suite de ce projet qui associe une partie paysagée de la place, la réfection et le stationnement. Une présentation définitive aux élus, aura lieu dès que possible en présence de Monsieur Bourcier et de Monsieur Gautheron (CCLV).

QUESTIONS DIVERSES :

1. Transports scolaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Alain BOURGEIX devient le Président des Transports scolaires (S.I.T.S.) en remplacement de Monsieur JUDEAU.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 20 heures 15

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Angèle BRUNET :

Gustave BIENFAIT :

Josiane JOULIN :

Pour Patrick BONIN:
Gustave BIENFAIT

Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Jean-Marc THOMAS :

Nicole CLAVAUD :